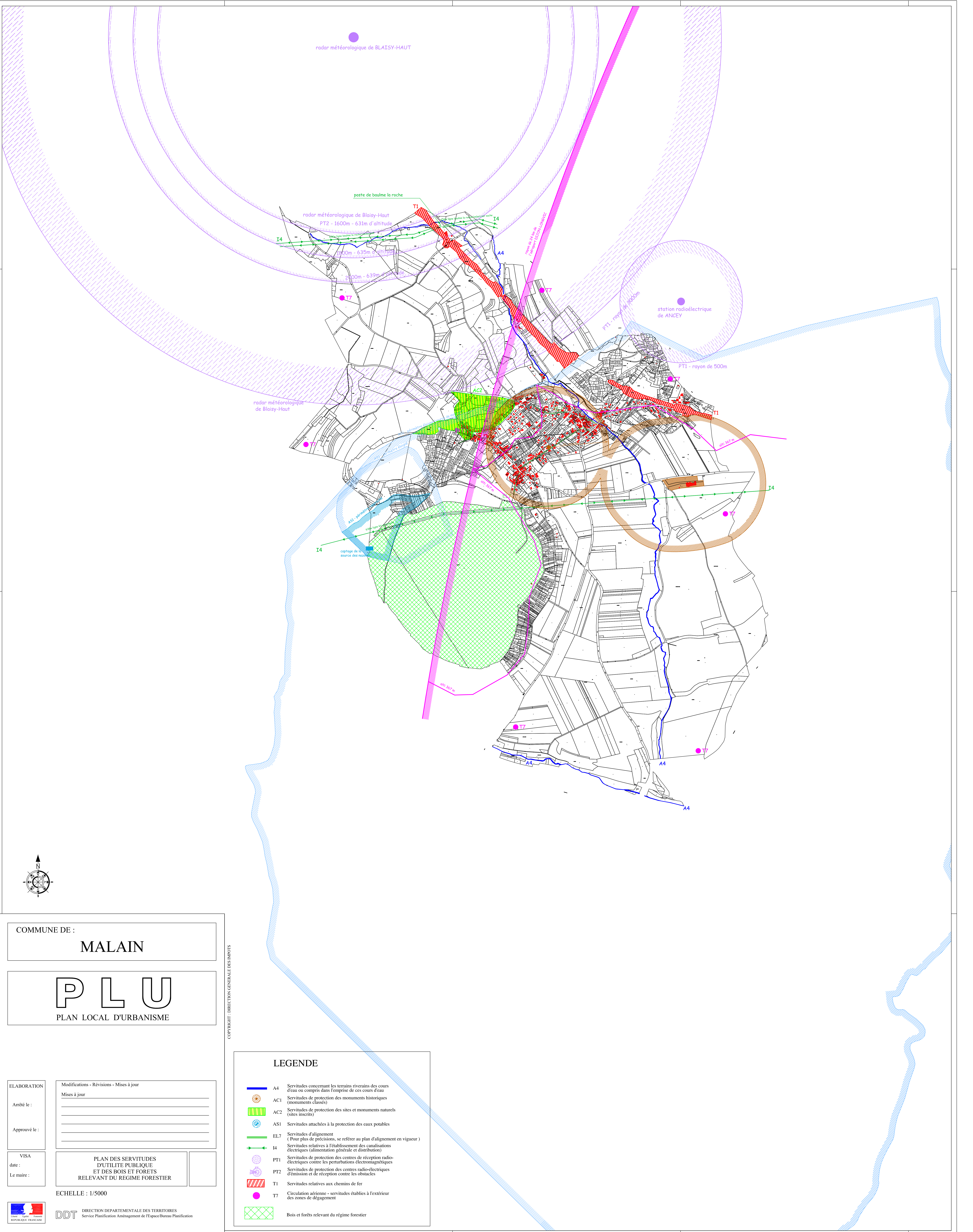


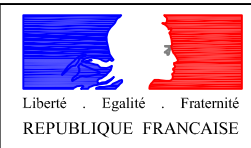


COMMUNE DE :
MALAIN

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION	Modifications - Révisions - Mises à jour	
Arrêté le :		
Approuvé le :		
VISA	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER	
date :		
Le maire :		

ECHELLE : 1/5000



DDT DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Planification Aménagement de l'Espace/Bureau Planification

LEGENDE

- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
- AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables
- EL7 Servitudes d'alignement (Pour plus de précisions, se référer au plan d'alignement en vigueur)
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
- T7 Circulation aérienne - servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- Bois et forêts relevant du régime forestier